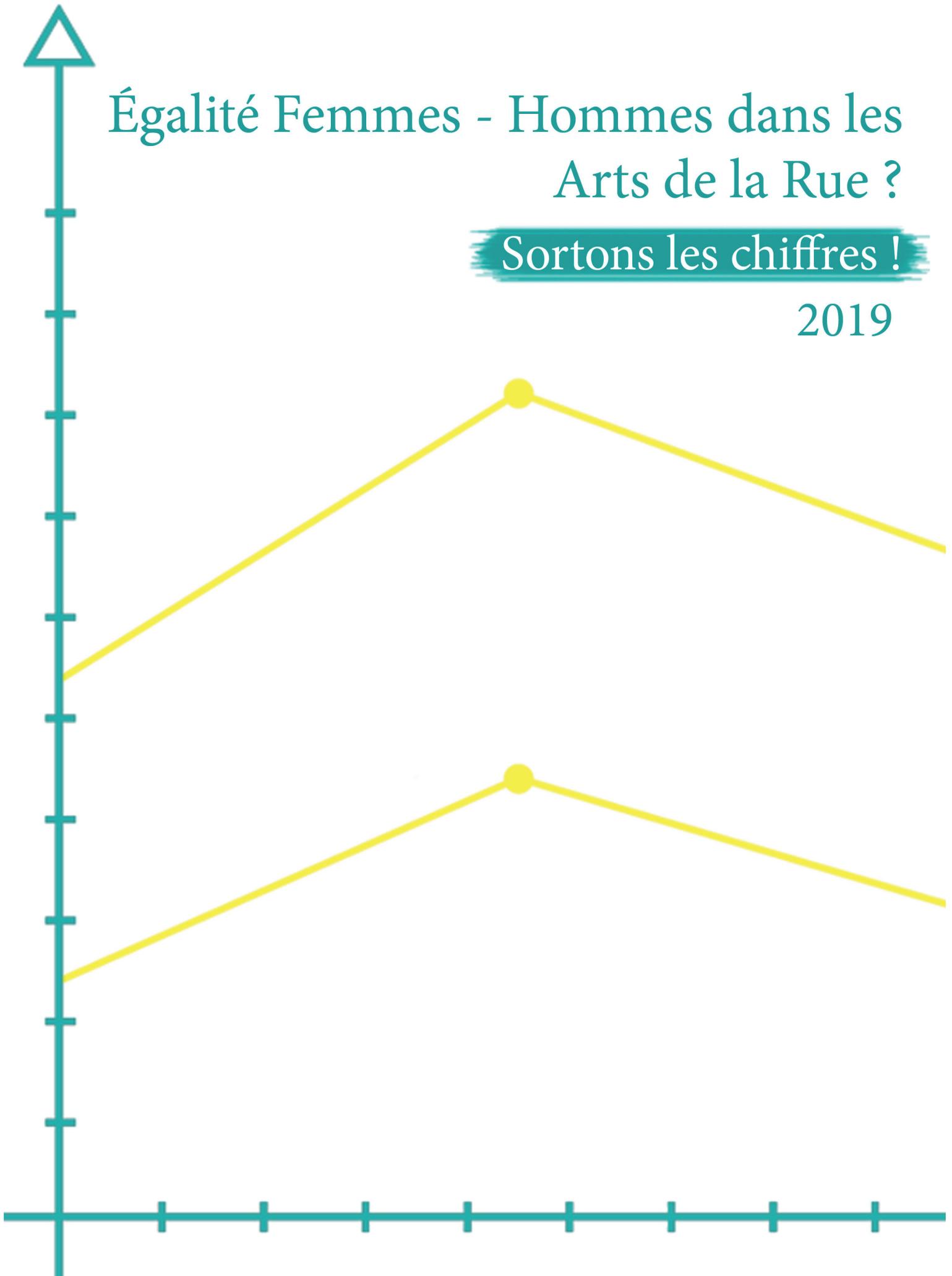


Égalité Femmes - Hommes dans les Arts de la Rue ?

Sortons les chiffres !

2019



Sommaire

La commission pour l'Egalité Femmes-Hommes dans les Arts de la Rue p.2

- Présentation de la commission
- Objectifs du comptage

La part des femmes responsables artistiques de compagnies p.4

Répartition des subventions des DRAC attribuées aux compagnies Arts de la Rue p.6

- Conventionnements DRAC : moyenne des 4 régions
- Aides à la création DRAC : moyenne des 4 régions
- Détail par Région

Répartition des subventions attribuées aux compagnies Arts de la Rue - Conseils Régionaux p.11

- Conventionnement et aide à la création par région

La part des femmes dans les Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP) p.15

- Les femmes directrices de CNAREP
- Présence des femmes dans les programmations des festivals portés par les CNAREP
- Présence des femmes parmi les compagnies soutenues par les CNAREP

La part des femmes dans les festivals Arts de la Rue p.16

- Les femmes programmatrices de festivals
- Présence des femmes dans les programmations des festivals
- Détail par région

Et maintenant ? p.19

Note Méthodologique p.20

La commission pour l'Égalité Femmes - Hommes dans les Arts de la Rue

Présentation de la commission

Cette commission est née à l'initiative de membres de conseils d'administration de fédérations régionales des Arts de la Rue. Pour l'heure, quatre fédérations régionales sont actives : AURA (Auvergne-Rhône-Alpes), Grand'Rue (Nouvelle-Aquitaine), FéRue (Île-de-France) et Ministère de la République (Normandie).

La commission vise à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux postes à responsabilité, aux lieux de décision, aux moyens de production, aux réseaux de diffusion, à la visibilité médiatique. Elle entend déconstruire les représentations genrées, tant dans l'expression artistique que dans l'organisation du travail. Elle souhaite valoriser la création féminine dans son champ artistique, influencer sur les politiques publiques, œuvrer à une juste répartition des subsides, améliorer la capacité d'agir sur les parcours professionnels à travers la baisse des inégalités et la mise en place de nouvelles pratiques.

La commission se fixe 6 axes de travail:

- 1.** Faire un état des lieux qualitatif et chiffré : s'observer, se compter.
- 2.** Influencer et se faire entendre pour plus d'équité : pédagogie et lobbying auprès de l'Etat, des collectivités, des organisations sociales et structures organisant la profession.
- 3.** Sensibiliser et communiquer : publier chiffres et rapports, campagnes sur les réseaux sociaux, être présent.es aux rencontres professionnelles, mutualiser nos approches entre réseaux.
- 4.** Mettre en place une veille sur les questions de harcèlement sexiste et sexuel dans nos métiers.
- 5.** Militer et agir auprès des professionnel·le·s comme des publics : actions sur les festivals Arts de la Rue et temps forts des Fédérations des Arts de la Rue.
- 6.** Se former : se donner des outils concrets et augmenter les compétences pour lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel et pour permettre aux femmes de briser le plafond de verre professionnel.

Objectifs du comptage

[\(1\) Rapport d'étape n° 1 : pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation / Ministère de la culture et de la communication. \[établi par\] Reine Prat. - 2006.](#)

[\(2\) Arts du spectacle : pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilités N°2 : «de l'interdit à l'empêchement»](#)

[\(3\) Inégalités entre les femmes et les hommes dans les Arts et la Culture - Acte II : Après 10 ans de constats, le temps de l'action](#)

[\(4\) Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture](#)

[\(5\) Feuille de route Égalité 2019-2022](#)

Reine Prat a réalisé 2 rapports pour le Ministère de la Culture sur la place des femmes dans le milieu des Arts et de la Culture en 2006¹ et en 2009². Ces rapports chiffrés ont permis d'objectiver la réalité des inégalités dans le secteur culturel.

En 2018, le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes publie l'enquête «Inégalité entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture acte II»³.

Le Ministère de la Culture, à travers le Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques (DEPS) est également en charge de produire des données depuis 2013. Les résultats de la synthèse de l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication de 2019⁴, sont accablants. Le montant moyen des aides accordées est plus faible pour les femmes. Les œuvres des femmes restent moins visibles, moins acquises et moins programmées que celles des hommes. Les femmes aux postes de direction de l'administration culturelle et de ses opérateurs ne représentent que 35%. Dans le spectacle vivant, elles dirigent des établissements plus modestes que ceux dirigés par des hommes.

Enfin, le Ministère de la Culture a rédigé une feuille de route égalité 2019/2022⁵.

Consciente de ces inégalités et de la lente progression malgré l'adoption de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la commission «Égalité Femmes-Hommes dans les Arts de la Rue ?» souhaite contribuer à ces analyses en créant ses propres données, afin d'étudier la part des femmes dans son secteur et contribuer à la veille statistique.

Ce premier état des lieux est réalisé sur 4 régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Île-de-France, et Normandie, avec les données de l'exercice 2019 et pour les seuls Arts de la Rue.

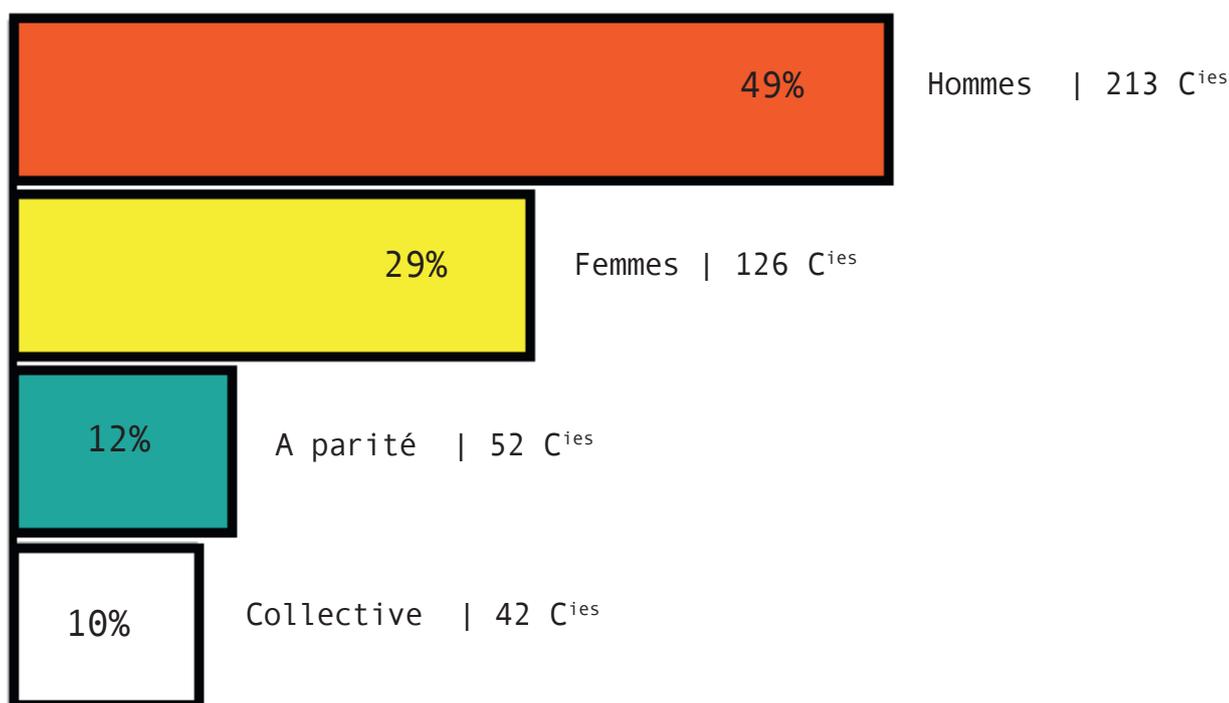
Nous espérons qu'une prise de conscience ait lieu, grâce à ce rapport, au sein de notre secteur, et plus largement au sein de la société.

La Fédération a créé sa propre méthodologie et outils de comptage à retrouver à la fin du rapport.

La part des femmes responsables artistiques de compagnies Arts de la Rue

--
Compagnies* arts de la rue en région
Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France, Normandie
et Nouvelle-Aquitaine

--
Sur un total de 433
compagnies comptées
--



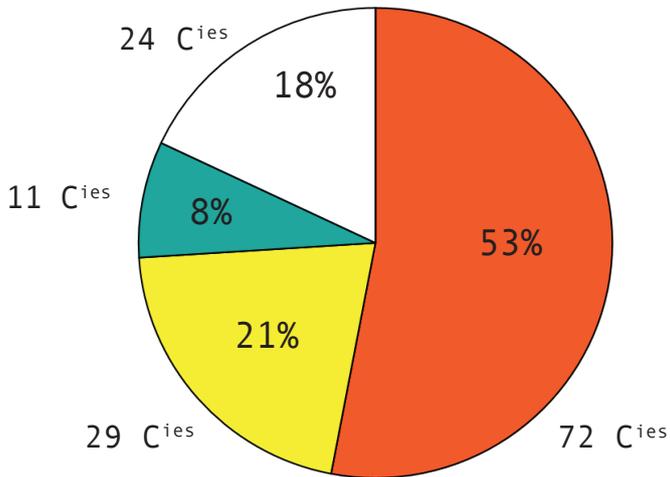
* Référencées par la
cartographie des Ac-
teurs des Arts de la
Rue
[https://www.fede-
rationartsdelarue.
org/cartographie](https://www.federationartsdelarue.org/cartographie)

la responsabilité
artistique est assurée par

Hommes  Femmes  A parité  Collective 

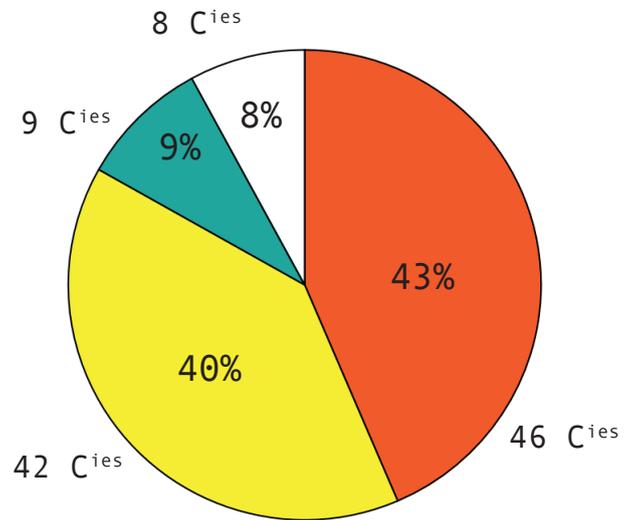
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Sur un total de 136
compagnies comptées



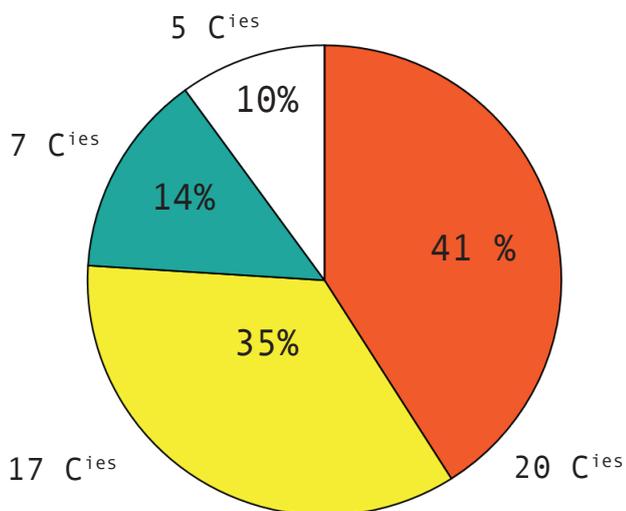
Région Île-de-France

Sur un total de 105
compagnies comptées



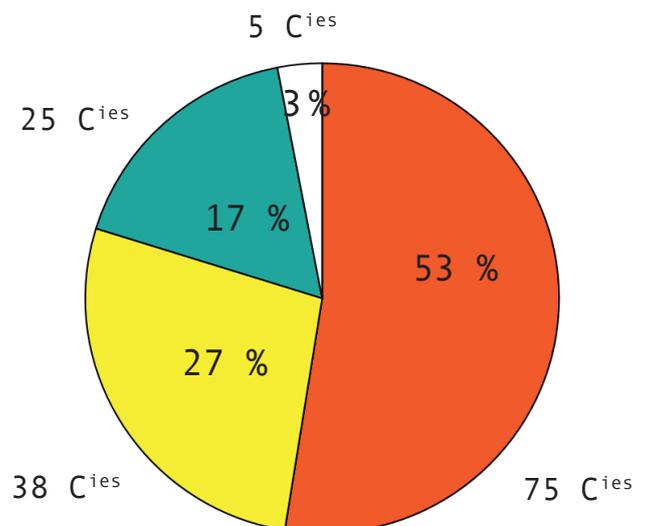
Région Normandie

Sur un total de 136
compagnies comptées



Région Nouvelle-Aquitaine

Sur un total de 105
compagnies comptées



la responsabilité
artistique est assurée par

Hommes 

Femmes 

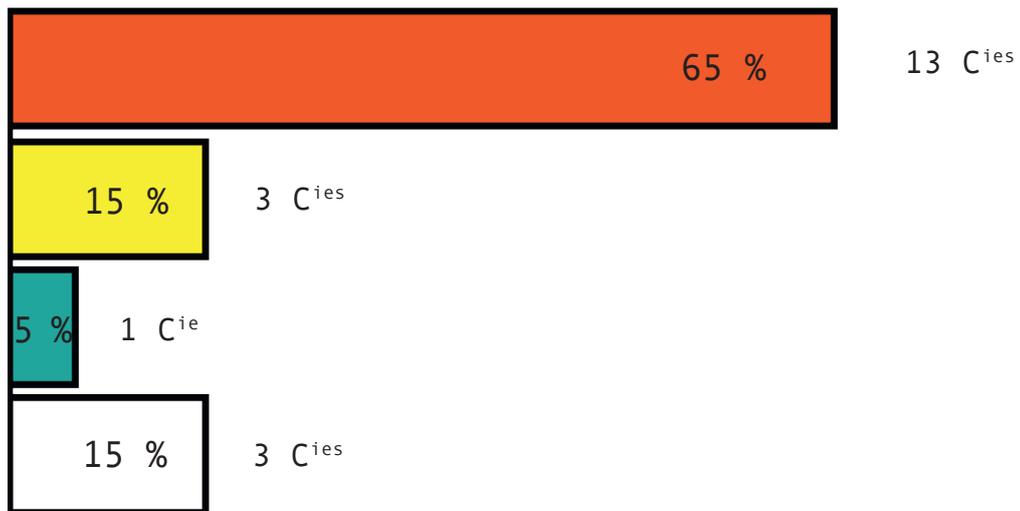
A parité 

Collective 

Répartition des subventions des DRAC attribuées aux compagnies Arts de la Rue

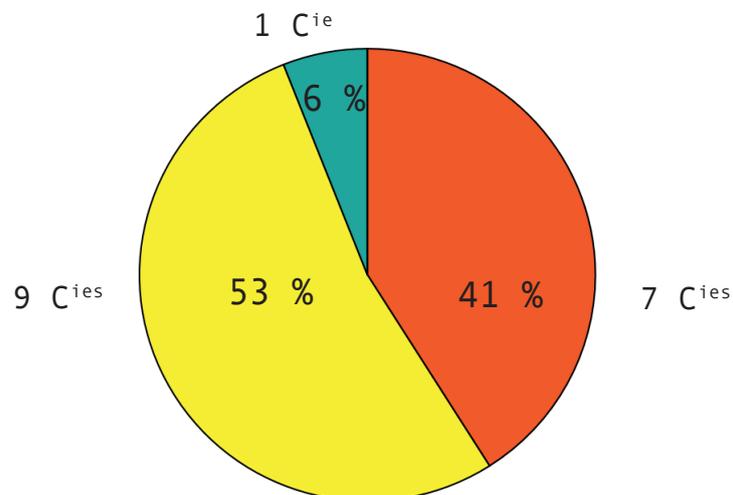
--
Conventionnements DRAC : moyenne des 4 régions

--
Sur un total de 20 compagnies comptées



--
Aide à la création DRAC : moyenne des 4 régions

--
Sur un total de 17 compagnies comptées



* La DRAC Normandie n'a pas conventionné de compagnies Arts de la Rue en 2019.

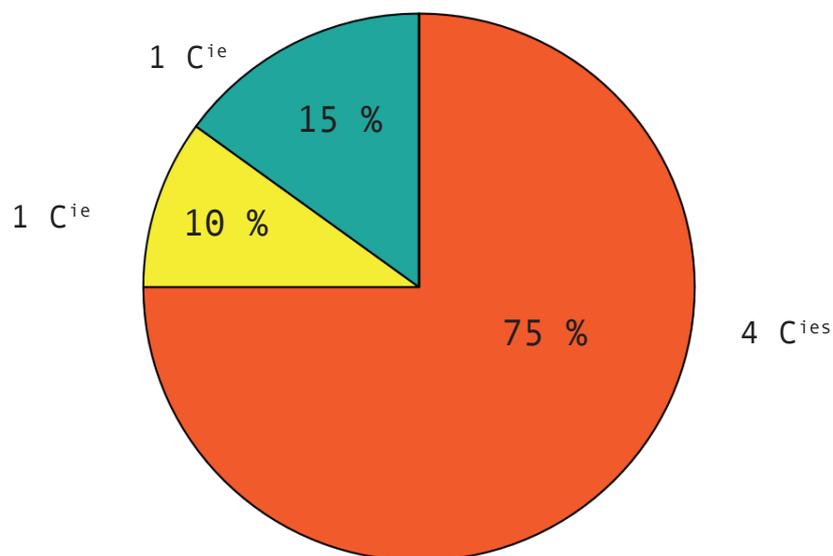
la responsabilité artistique est assurée par

Hommes  Femmes  A parité  Collective 

Région Auvergne-Rhône-Alpes - DRAC

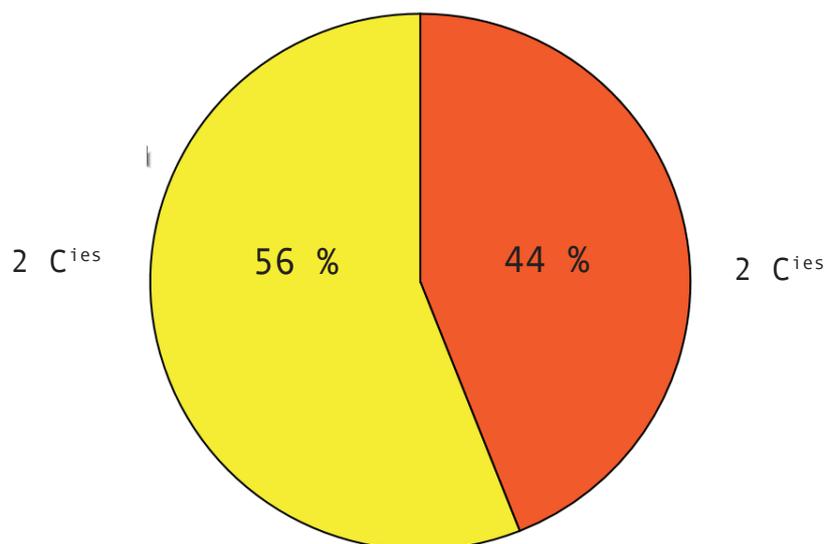
-- Conventionnements

* % sur les montants de subventions



Sur 492 000 euros, 1 compagnie dirigée par 1 ou des femmes reçoit 50 000 euros. 4 compagnies dirigées par des hommes reçoivent 367 000 euros soit 91 750 euros en moyenne. 1 compagnie dirigée à parité reçoit 75 000 euros.

-- Aides aux projets



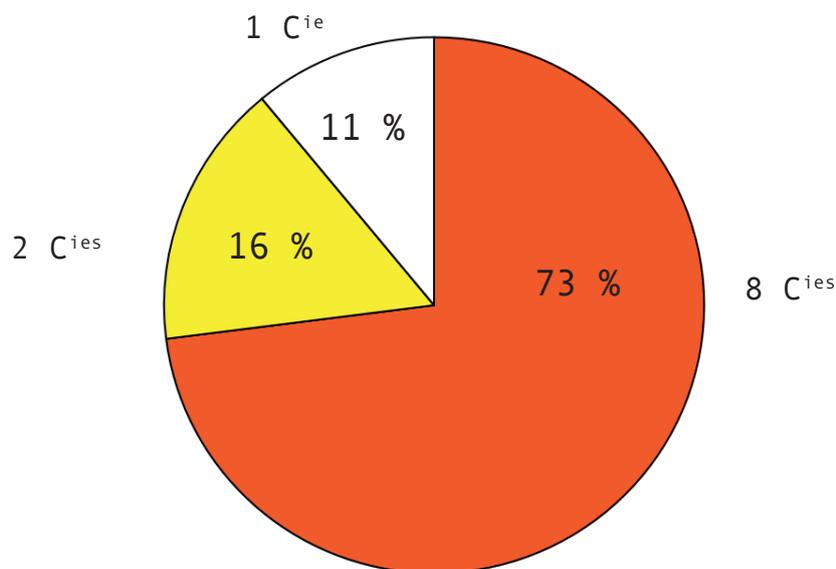
Sur 45 000 euros, 2 compagnies dirigées par 1 ou des femmes reçoivent 25 000 euros soit une moyenne de 12500 euros. 2 compagnies dirigées par 1 ou des hommes reçoivent 20 000 euros soit 10 000 euros en moyenne.

la responsabilité artistique est assurée par

Hommes  Femmes  A parité  Collective 

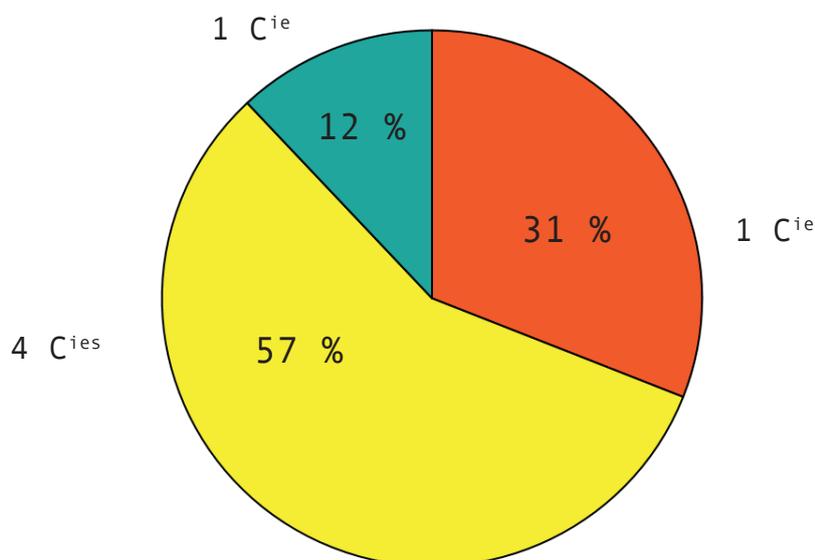
Région Île-de-France - DRAC

-- Conventionnements --



Sur 704 100 euros, 2 compagnies dirigées par des femmes perçoivent 110 000 euros soit une moyenne de 55 000 euros. 8 compagnies dirigées par des hommes reçoivent 514 100 euros, soit une moyenne de 64 263 euros. 1 compagnie dirigée par un collectif reçoit 80000 euros.

-- Aides aux projets --



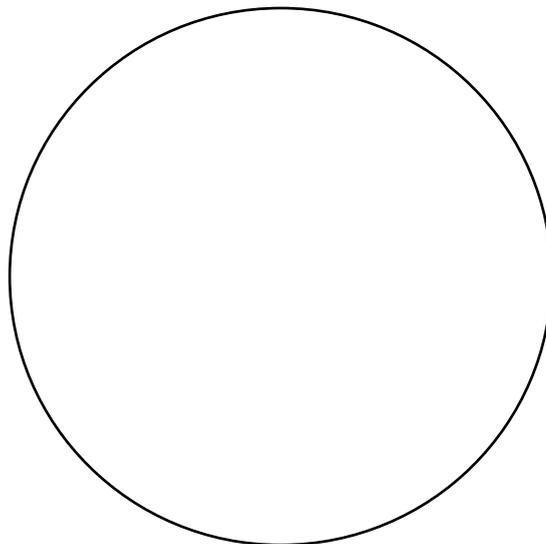
Sur 111 500 euros, 4 compagnies dirigées par des femmes perçoivent 63 500 euros soit 15 875 euros en moyenne. 1 compagnie dirigée par un homme reçoit 35 000 euros. 1 compagnie à direction paritaire perçoit 13 000 euros.

Région Normandie - DRAC

--
Conventionnements

--

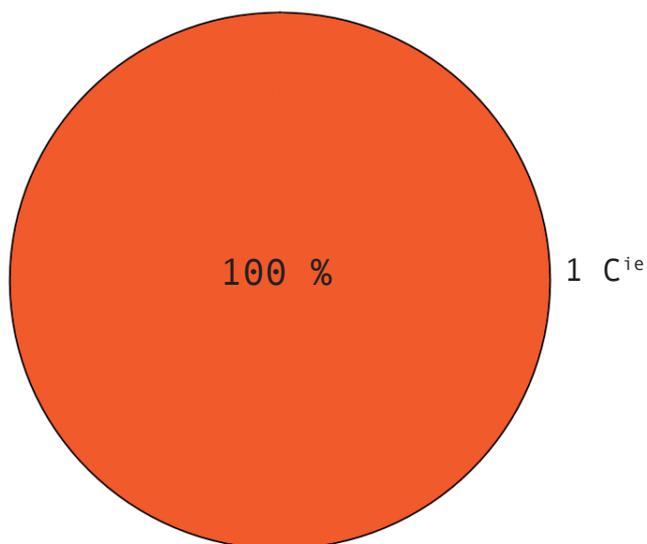
* % sur les montants
de subventions



En 2019, il n'y a pas eu de conventionnement pour les compagnies Arts de la Rue en Normandie.

--
Aides aux projets

--



Sur 10 000 euros, 1 compagnie dirigée par un ou des hommes perçoit la totalité de cette aide.

la responsabilité
artistique est assurée par

Hommes



Femmes



A parité



Collective

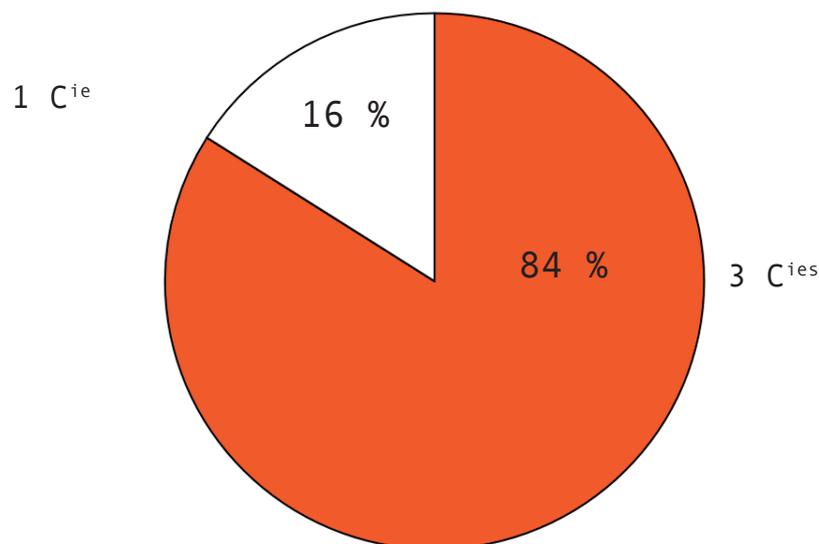


Région Nouvelle-Aquitaine - DRAC

-- Conventionnements

--

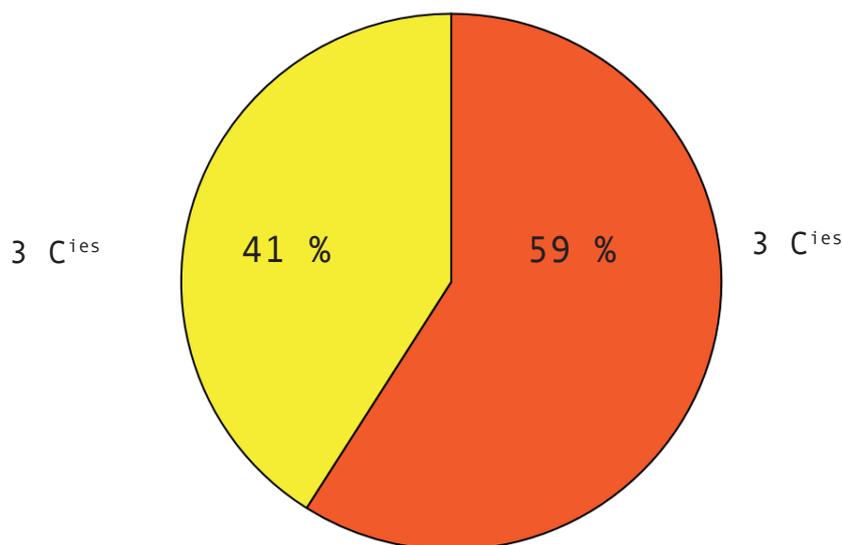
* % sur les montants de subventions



Sur 310 000 euros, aucune compagnie dirigée par des femmes n'est conventionnée. 3 compagnies dirigées par des hommes reçoivent 260 000 euros soit 86 667 euros en moyenne. 1 compagnie à direction collective reçoit 50 000 euros.

-- Aides aux projets

--



Sur 73 000 euros, 3 compagnies dirigées par des femmes reçoivent 30 000 euros soit 10 000 euros en moyenne. 3 compagnies dirigées par des hommes reçoivent 43 000 euros soit 14 333 euros en moyenne.

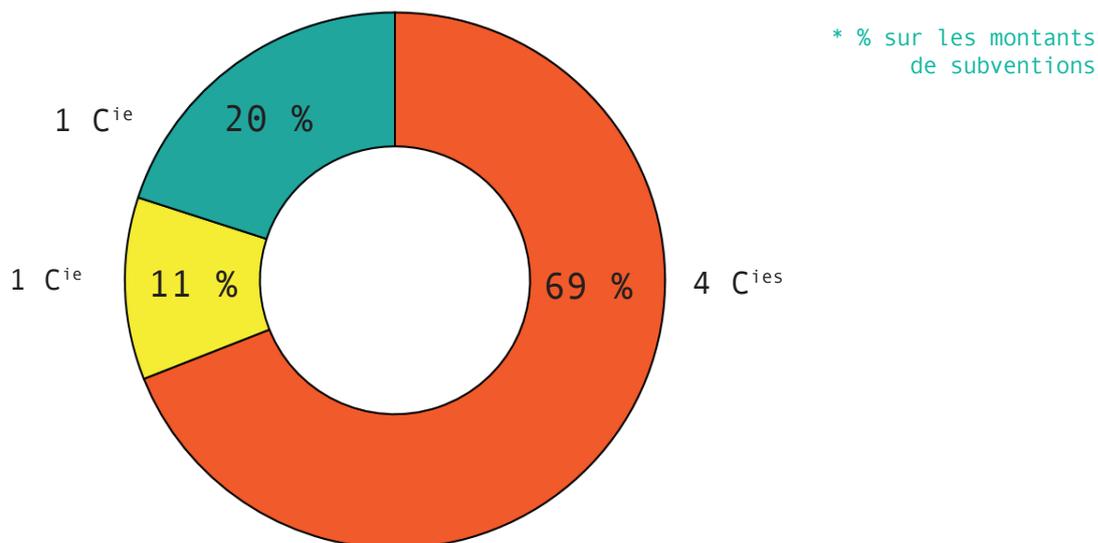
Répartition des subventions des Conseils Régionaux attribuées aux compagnies Arts de la Rue

Région Auvergne-Rhône-Alpes - Conseils Régionaux

--

Conventionnements

--

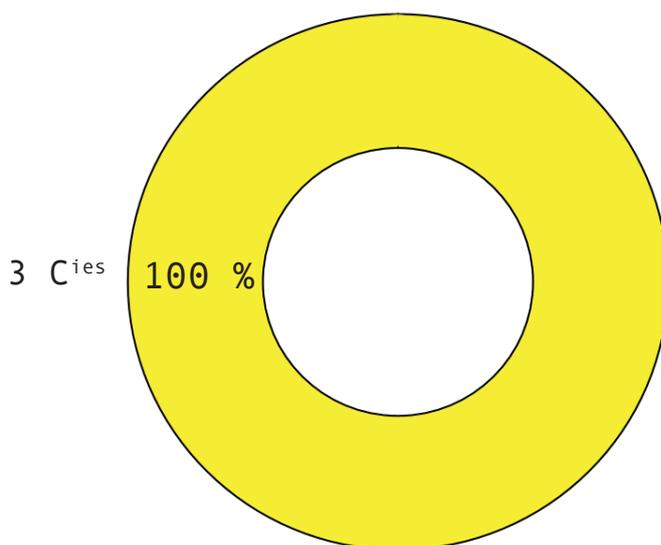


Sur 175000 euros, seule 1 compagnie dirigée par une ou des femmes reçoit 20 000 euros. 4 compagnies dirigées par des hommes reçoivent 120 000 euros soit 30 000 euros en moyenne. 1 compagnie dirigée à parité reçoit 35 000 euros.

--

Aides aux projets

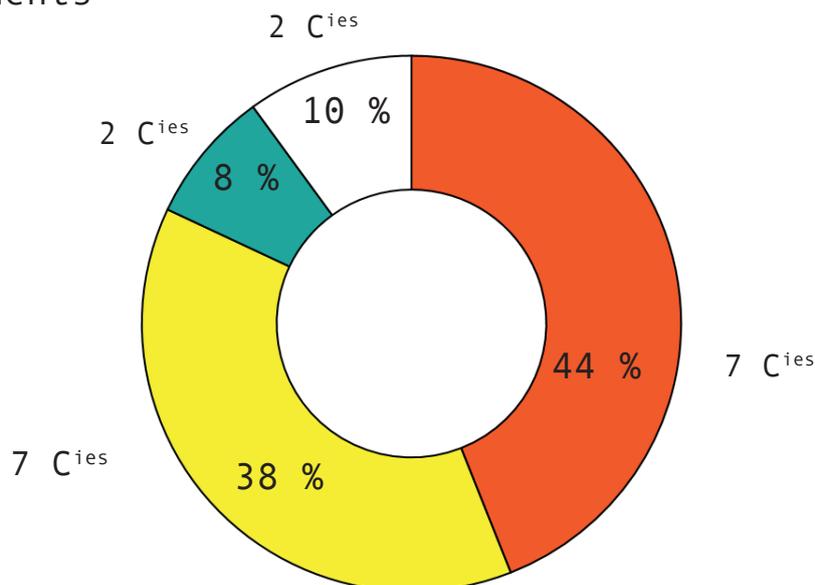
--



Sur 23 000 euros, 3 compagnies dirigées par des femmes reçoivent 23 000 euros

Région Île-de-France - Conseils Régionaux

-- Conventionnements

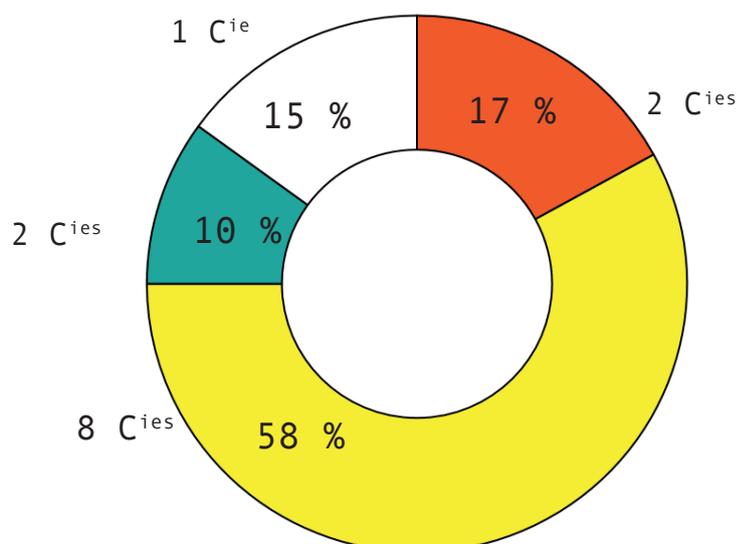


* % sur les montants de subventions

**Permanences Artistiques et Culturelles

Sur les 491 420 euros des PAC** d'équipes artistiques, 7 compagnies dirigées par des femmes reçoivent 184 420 euros, soit 26 346 euros en moyenne. 7 compagnies dirigées par des hommes reçoivent 217 000 euros soit 31 000 euros en moyenne. 2 équipes à direction collective perçoivent 50 000 euros. 2 équipes à direction paritaire perçoivent 40 000 euros.

-- Aides aux projets



Sur 203 000 euros répartis entre 13 compagnies, 8 compagnies dirigées par des femmes reçoivent 118 000 euros. Néanmoins, elles perçoivent en moyenne 14 750 euros, contre 17 500 euros accordés aux projets portés par des hommes (2 compagnies).

la responsabilité artistique est assurée par

Hommes 

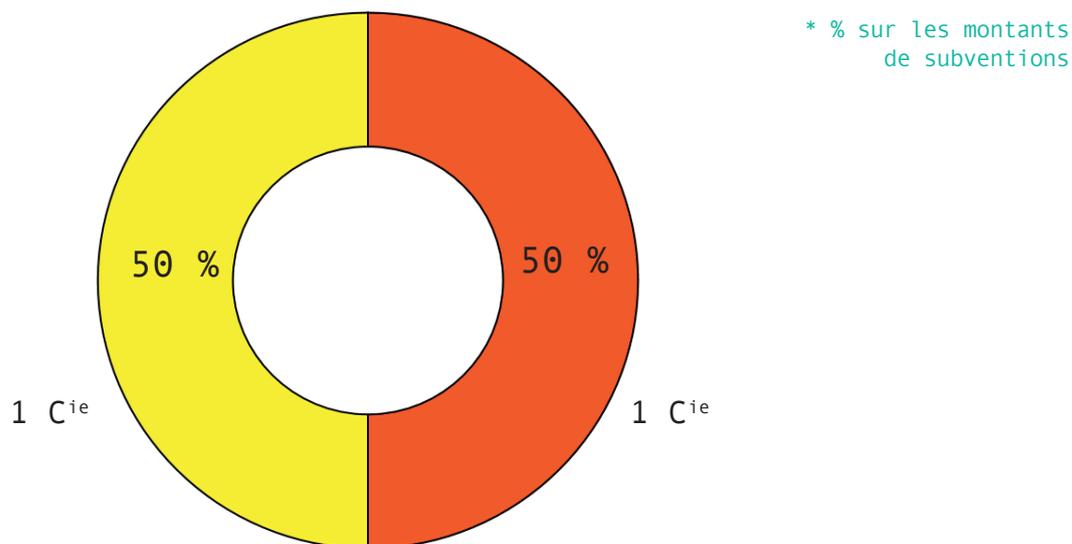
Femmes 

A parité 

Collective 

Région Normandie - Conseils Régionaux

-- Conventionnements



Sur 30 000 euros, les deux compagnies ont reçu la même subvention.

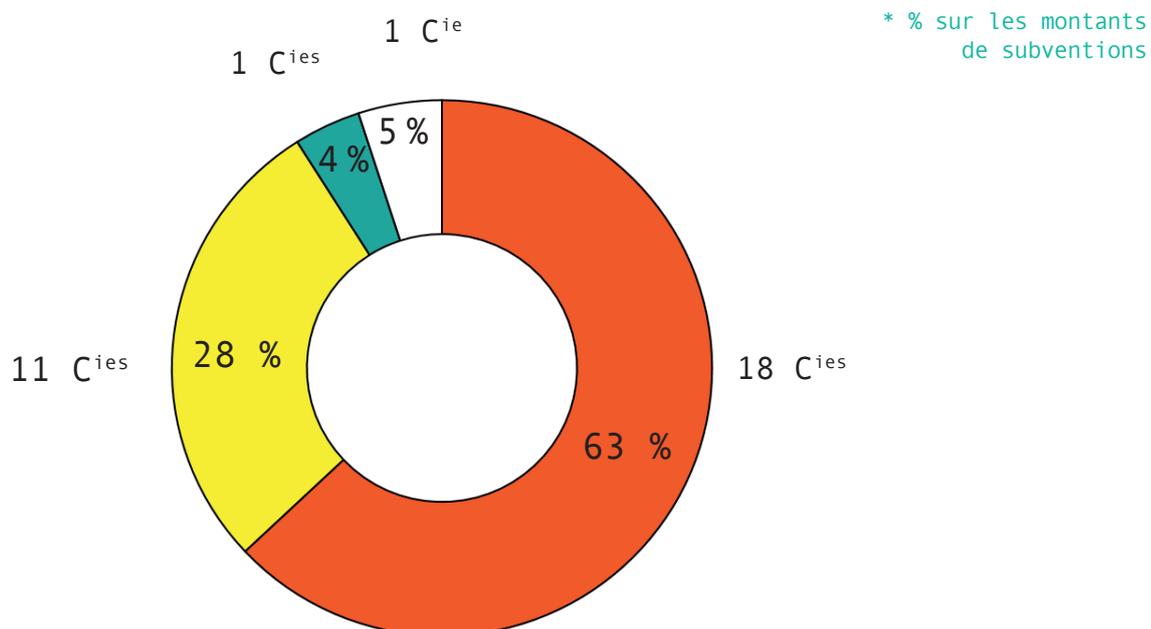
-- Aides aux projets

La région Normandie a annoncé ne pas être en mesure de publier ses données suite à un changement de poste.



Région Nouvelle-Aquitaine - Conseils Régionaux

-- Conventionnements --



Sur 643 900 euros, 11 compagnies dirigées par des femmes reçoivent 181 500 euros soit 16 500 euros en moyenne. 18 compagnies dirigées par des hommes reçoivent 408 400 euros, soit 22 689 euros en moyenne.

-- Aides aux projets --

La région Nouvelle-Aquitaine ne subventionne pas l'aide aux projets. C'est l'OARA qui a cette mission.

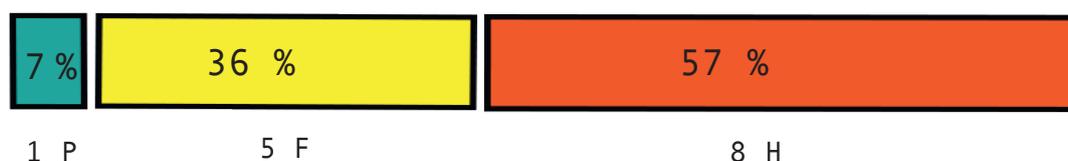
Tendances générales

La majorité des aides est attribuée à des compagnies dirigées par des hommes. En moyenne, les compagnies subventionnées dirigées par des femmes perçoivent de plus petites subventions.

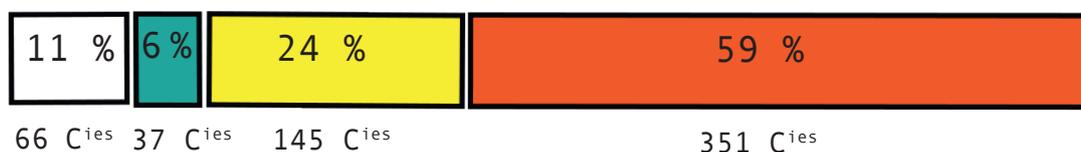
La part des femmes dans les Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP)

--
Les femmes directrices de CNAREP

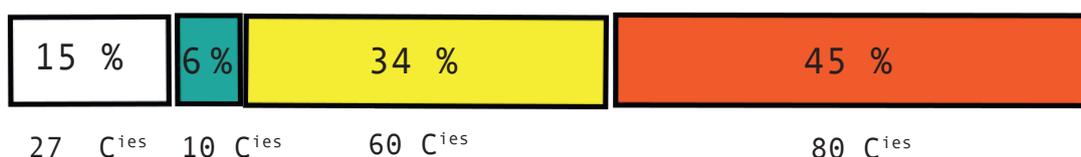
--
Sur un total de 14 CNAREP



--
Présence des femmes dans les programmations des festivals portés par les CNAREP



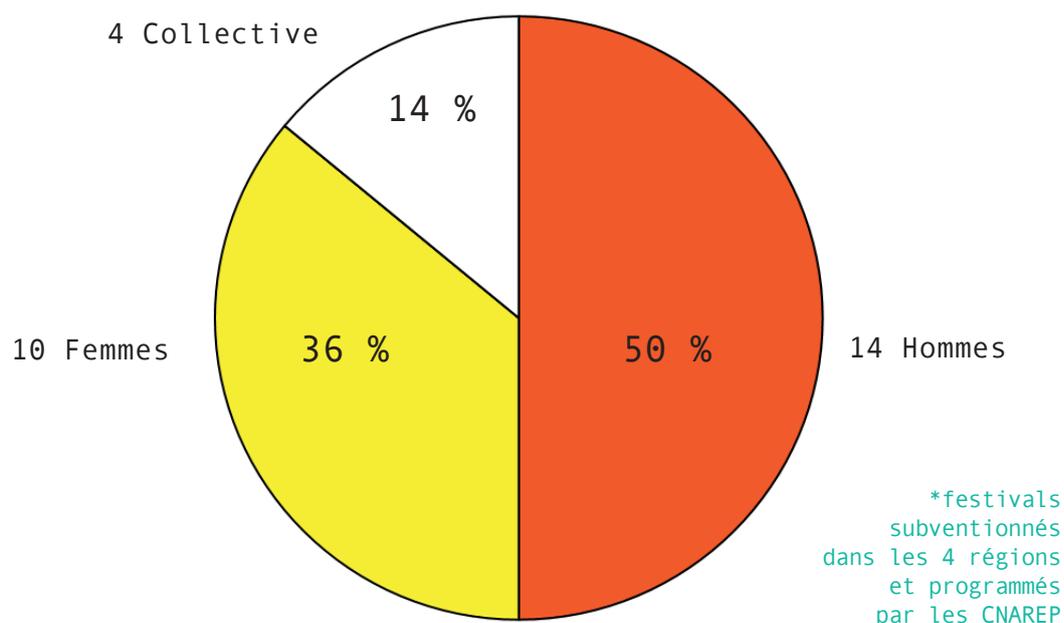
--
Présence des femmes parmi les compagnies soutenues par les CNAREP



* Dans les rapports d'activités obtenus, il n'est pas toujours précisé si il s'agit d'accueil en résidence ou de co-production. Nous parlerons ainsi plus largement de compagnies soutenues. De plus, nous n'avons pas eu accès à certains rapports. Ainsi seuls 11 des 14 CNAREP ont été étudiés.

La part des femmes dans les festival Arts de la Rue

--
Les femmes programmatrices de festivals Arts de la Rue*
--



Tendances générales

En 2019, la moitié des programmations étudiées comptaient moins de 20% de représentations portées par des femmes.

La taille du festival en terme de nombre de compagnies accueillies et de nombre de représentations programmées n'est pas corrélée à une plus grande égalité.

Les festivals dont la direction artistique est assurée par une femme programment en moyenne 23% de représentations de compagnies dirigées par une ou des femmes, soit l'équivalent de la moyenne globale.

--
Présence des femmes dans les programmations des festivals
--

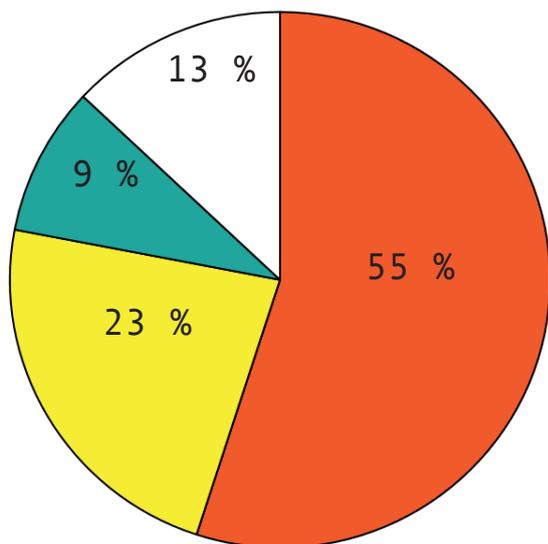
	Total nombre de compagnies	Total nombre de représentations
Moins de 10 % de femmes programmées		
Graines de rue - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	16	44
Tot ou t'arts - <i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	16	26
Les Virevoltés - <i>Normandie</i>	20	23
Sortie de bain IN - <i>Normandie</i>	20	43
<hr/>		
Moins de 20 % de femmes programmées		
Rue et vous - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	16	25
Parades - <i>Île-de-France</i>	40	139
Fete des sottises - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	7	13
Les Turbulentes - <i>Hauts de France</i>	31	92
Musicalarue - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	22	81
Les Petits Pois - <i>Île-de-France</i>	22	55
Cergy, Soit ! - <i>Île-de-France</i>	34	96
Rencontres d'Ici et d'Ailleurs - <i>Île-de-France</i>	10	22
Les Monts de la Balle - <i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	11	11
Festival des Vendanges - <i>Île-de-France</i>	21	31
Les Rias - <i>Bretagne</i>	31	66
<hr/>		
Moins de 30 % de femmes programmées		
Les Invites - <i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	53	85
Coup de Chauffe - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	20	43
Festival d'Aurillac IN - <i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	16	83
Viva cité IN - <i>Normandie</i>	32	68
De jour De Nuit - <i>Île-de-France</i>	15	19
Fêtes le Pont/Octobre - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	6	15
Temps Forts/Quelque p'arts - <i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	24	62
Fetes le Pont/Mai - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	10	24
<hr/>		
Moins de 40 % de femmes programmées		
Fest'arts - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	26	87
Eclat de rue - <i>Normandie</i>	40	78
Chalon dans la rue - <i>Bourgogne-Franche-Comté</i>	21	82
Emotions de rue - <i>Auvergne-Rhône-Alpes</i> =	10	10
<hr/>		
Moins de 50 % de femmes programmées		
Les Expressifs - <i>Nouvelle-Aquitaine</i> =	12	14
Coté Jardin - <i>Nouvelle-Aquitaine</i> =	8	10
<hr/>		
Moins de 60 % de femmes programmées		
Mimos - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	19	43
Place Libre - <i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	13	28

= programmation qui respecte la parité

--
Présence des femmes dans les programmations des festivals par région
--

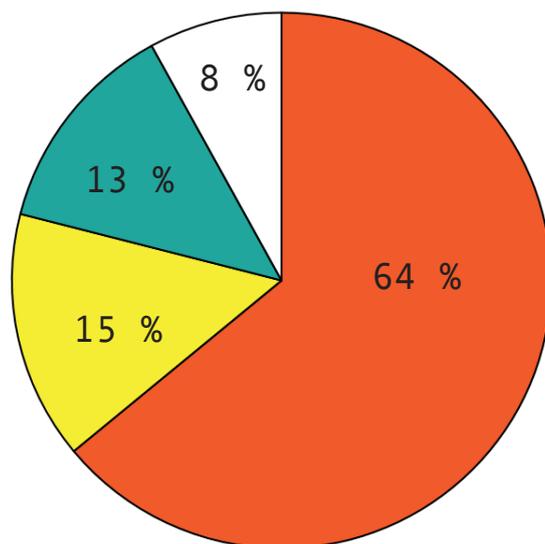
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Sur un total de 7 festivals



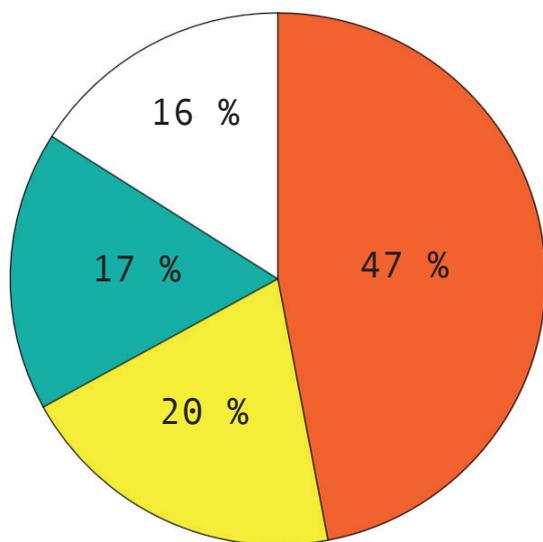
Région Île-de-France

Sur un total de 6 festivals



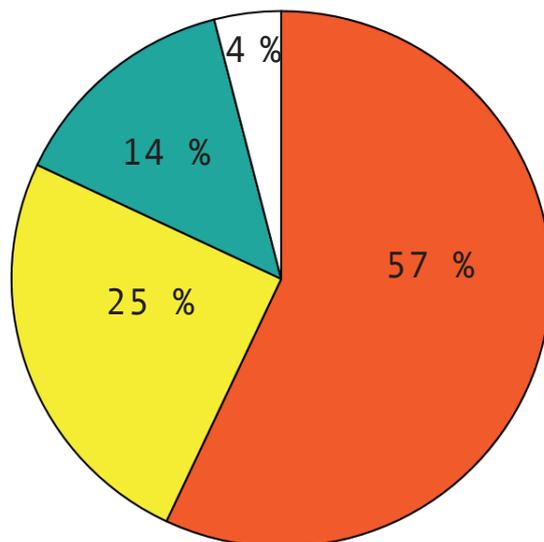
Région Normandie

Sur un total de 4 festivals

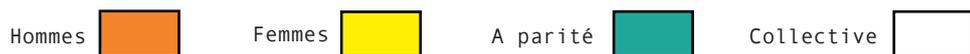


Région Nouvelle-Aquitaine

Sur un total de 11 festivals



la responsabilité artistique est assurée par



Et maintenant ?

Il est souvent répondu, lors des choix de programmation et de l'octroi des subventions, que ce n'est pas le porteur de projet mais le contenu qui prévaut. Or, au regard des chiffres présentés cela revient à considérer que la femme est moins talentueuse que l'homme.

C'est une ineptie évidente.

Il est donc de notre responsabilité à toutes et à tous de faire en sorte :

- de donner plus de place aux spectacles écrits, réalisés, mis en scène, chorégraphiés par des femmes.

- d'accorder plus de moyens de production et de résidences aux créations réalisées par les femmes.

- que les labels nationaux et les services publics rendent transparents dans leurs rapports d'activités, la répartition de l'argent public entre les projets portés par des femmes et ceux portés par des hommes.

- de travailler de concert avec les institutions, à des outils communs pour faciliter ce référencement statistique et son analyse croisée et d'obtenir des financements fléchés pour ce travail minutieux.

- de communiquer sur l'exemplarité des programmations et d'accueil en résidence par l'indication sur les plaquettes et les sites web du ratio F/H et les distributions.

- de veiller au respect de cette égalité dans la communication et de dénoncer les dérives sexistes.

- de s'assurer que les collectivités qui instaurent des bonus financiers pour valoriser la création des structures portées par des femmes, ne soient pas l'objet de détournements, de falsifications voire de fausses déclarations.

- de mettre en place au sein des formations, des enseignements obligatoires sur les questions de l'égalité Femmes/Hommes dans le monde de la culture et sur la prévention des violences sexistes et sexuelles.

- donner plus de place qu'aujourd'hui dans le «patrimoine» aux œuvres conçues par des femmes et ainsi valoriser le patrimoine des arts de la rue.

Note méthodologique

Cette enquête est l'occasion de mener un chantier transversal entre les Fédérations régionales des Arts de la Rue afin d'établir un constat de la place des femmes et des hommes dans le secteur à l'échelle nationale.

Ont été étudiés les compagnies et les festivals dans 4 régions: Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Île-de-France, Normandie.

Les sources :

Pour les compagnies :

- Cartographies des acteurs des Arts de la Rue (compagnies, lieux de programmation, de résidences, festivals...) réalisées par les fédérations
- Conseils régionaux : délibérations des Commissions Culture
- DRAC : rapports d'activités et transmission directe des informations
- Documents édités par les agences régionales
- Etude des sites internet des compagnies

Pour les programmations des festivals :

- Etude des programmes
- Conseils régionaux : délibérations des Commissions Culture
- Sites internet des compagnies

Note méthodologique

Clé pour la lecture :

Est entendu par Responsables artistiques, la ou les personnes créant les spectacles, portant ou représentant le projet artistique de la compagnie

Les entrées :

Hommes : la responsabilité artistique est assumée par un ou plusieurs hommes

Femmes : la responsabilité artistique est assurée par une ou plusieurs femmes

A parité : la responsabilité artistique est assumée à parité

Collective : la responsabilité artistique est assumée en collectif ou de manière tournante

Légende : Hommes  Femmes  A parité  Collective 

Programmations :

- 1 compagnie programmée plusieurs fois sur un festival avec des spectacles différents est comptée autant de fois

- 1 compagnie présentant une installation ou un spectacle en continu est compté 1 fois.

Pour l'intégration d'une compagnie de rue dans la cartographie nationale des Arts de la Rue, la Fédération considère qu'une compagnie de rue est une compagnie se revendiquant comme telle.

Pour adhérer :

Fédérations des Arts de la Rue

<https://www.helloasso.com/associations/federation-nationale-des-arts-de-la-rue/adhesions/adhesion-2020-y-compris-a-votre-federation-regionale>

Mouvement HF

<https://www.mouvement-hf.org/>

Égalité Femmes - Hommes dans les Arts de la Rue ? Sortons les chiffres ! 2019

Nous contacter :

La FéRue, Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France
coordination@ferue.org | 06.30.23.98.81

AURA, Fédération des Arts de la Rue en Auvergne-Rhône-Alpes
coordination@fede-rue-aura.fr | 06.50.24.13.28

Grand'Rue, Fédération des Arts de la Rue en Nouvelle-Aquitaine
fedegrandrue@gmail.com

Ministère de la République, Fédération des Arts de la Rue en Normandie
ministeredelaruepublique@gmail.com

Cette étude a été conduite par Laure Brouillard, Camille Cheminet, Fanny Guihard.
Avec la participation de David Cappellazzo, Guillemette Ferrié-Rey,
Françoise Guillaumond, Leila Picard, Nathalie Veuillet.

Création graphique : Nina Léger et Laure Brouillard



la **fédération des arts de la rue**
auvergne-rhône-alpes

